

**délibération :**  
**D\_2025\_1\_9**

Nombre de conseillers en exercice : 12

Présents : 9

Votants : 9

**Objet : Convention  
Charente Numérique  
Residence Senior**

L'an deux mille vingt cinq, le mardi 21 janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en mairie, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Date de convocation du : 15 Janvier 2025

**Présents** : Monsieur LIOT Gérard, Madame COUSSAUD Béatrice, Monsieur CHAMBRE Damien, Madame BIZE Aurélie, Madame KERJEAN Madeleine, Monsieur LEDIRAISSON Guillaume, Monsieur LEGRAND Xavier, Monsieur LEHEMBRE Pierre-Yves, Madame LIOT Régine

**Absent(s) :**

**Excusé(s)** : Madame AUPY Jocelyne, Madame DUPUY Marine, Monsieur LAMACHE Christophe

**Secrétaire de Séance** : Madame Madeleine KERJEAN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre du déploiement de la fibre optique dans la Residence Senior, il est nécessaire de signer la convention en PJ proposée par Charente Numérique afin de fixer les conditions de mise en oeuvre des installations fibres de la résidence par les opérateurs de télécommunication.

Le conseil après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la proposition du maire et l'autorise à signer tous les documents nécessaires.

**Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0**

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 21/01/2025, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire selon date de l'accusé de dématérialisation.

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jours que ci-dessus.

Au registre sur les signatures pour copies conformes,  
Le Maire,  
Gérard Liot

  
